

THEATRE NATIONAL DE STRASBOURG



LE LEGATAIRE UNIVERSEL

Comédie en cinq actes
de Jean-François REGNARD

Mise en scène de Jacques FORNIER
Décor et costumes de Michel RAFFAELLI

Regnard ne ressent aucune de ces haines vigoureuses pour le mal dont Molière a si cruellement souffert.

C'a été son rêve constant : une vie où l'on peut être fou à l'aise et jouir de tous ses penchants sans en être emporté par aucun. Regnard n'a point voulu que les enfants de son imagination fussent sujets des misères de la vie. Sur la frontière du pays qu'ils habitent, il faut inscrire : « Ici l'on fait ce que l'on veut. » On boit, on aime, on verse le champagne à flots, on enlève galement les filles, on s'exerce la main aux bons coups, on se moque de dame Justice, une radoteuse avec qui on a eu autrefois quelques démêlés, mais qui a pris bien et dûment sa retraite. Encore ne sont-ce là que des misères ! On escroque, on fabrique de faux testaments, on dérobe aux gens leur nom et leur visage, on pille les maisons dont le maître est absent, on vole gracieusement à main armée. Le trouvez-vous mauvais ? On empoisonne, ou peut s'en faut, et il faut, bon gré mal gré, que vous le trouviez charmant. Les coquins ! Mais comme il vous ont la mine gaillarde ! Et que les honnêtes gens, à leur place, seraient ennuyeux !

J.-J. WEISS
Etude sur Regnard
(Calman-Lévy)



SITUATION

Le moribond Gêronte va-t-il enfin instituer légataire universel son neveu Eraste, prétendant de la tendre Isabelle ? Sa servante Lisette et le valet Crispin s'en inquiètent. L'affaire est d'importance : le testament doit enrichir maître et valets. Il permettra du même coup le mariage d'Eraste et celui de Crispin, amoureux de Lisette.

En vérité, Gêronte ne pense pas à mourir : tout ragaillard, il a décidé de prendre femme. Son choix se porte sur Isabelle à qui iront tous ses biens.

Mais ce projet est rompu. La mère d'Isabelle, Madame Argante, échange avec Gêronte d'aigres billets de congé définitif. Et l'apothicaire de la famille interdit à son malade cette union qui risquerait d'épuiser ses dernières forces. L'espoir renaît, lorsque survient une nouvelle alerte : Gêronte veut léguer 40.000 écus à de lointains parents. Crispin se charge de les écarter. Sa victoire sera de courte durée : Gêronte est mort ou va mourir, sans avoir fait le testament tant attendu. Crispin, maintenant, va jouer le tout pour tout. Mais Gêronte n'a pas dit son dernier mot...

Première représentation du **Légataire universel** : le 9 janvier 1708 à la Comédie-Française.

La première de ce spectacle, la 4.672^e représentation depuis la création de la Comédie de l'Est, a eu lieu le 10 février 1971 à Wissembourg.

DISTRIBUTION

GÉRONTE, oncle d'Éraste	Jean SCHMITT
ERASTE, amant d'Isabelle	Bernard CALLAIS
MADAME ARGANTE, mère d'Isabelle	Maria FÉRO
ISABELLE, fille de Mme Argante	Claire NADEAU
LISSETTE, servante de Géronte	Michèle FOUCHER
CRISPIN, valet d'Éraste	Pierre AIM
M. SCRUPULE, notaire	Gérard CHAILLOU
M. GASPARD, notaire	André ALOTH
Directeur technique	Michel VEILHAN
Régisseur	André ALOTH
Electricien	Roland HEINTZELMANN
Machiniste	Jean-Pierre SOCCOJA
Chauffeur-machiniste	Alphonse FRITSCH

Réalisation du décor, de la peinture
et des accessoires :

Équipe du Théâtre de Bourgogne :

André ALOTH - Pierre D'HOOGHE - Gérard MI-
CHAUT - Jean-Paul DEMAY

Équipe du Théâtre National de Strasbourg :

André PHILIPPON - Jean-Pierre SOCCOJA -
Alphonse FRITSCH - André WIMMER - Marcel
SCHMITT
Rolf DIETZ - Alfred FRANK - Jean-Louis DU-
HALDE

Réalisation des costumes :

Nicole GALERNE - Carmen BLEGER - Raymond
BLEGER - Marie-Louise HECKER